

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020

Date de rédaction:
Date de Révision:
Version No.

01/01/08
27/02/23
5



1 RUBRIQUE 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

A. **Nom commercial** **DUALPART BLOOM**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation conseillées

DualPart Bloom est un mélange de sels minéraux formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes.

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3

Système de descripteur des utilisations (REACH)

Classification non requise (IK)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale

Terra Aquatica

Adresse

4 Boulevard du Biopole, 32500 Fleurance

N° de téléphone

+33 (0)5 62 06 08 30

Adresse E-mail

info@terraaquatica.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Services médicaux / secours

15

Pompiers et secours

18

Police

17

Ligne d'appel d'urgence de l' UE

112

Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS) **01 45 41 59 59**

Centre d'information toxicologique Sud Ouest **05 61 77 74 47**

2 RUBRIQUE 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Reg. 1272/2008/CLP

Pictogramme de danger



Mention de danger (phrases H)

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H319 Provoque une grave irritation oculaire.

Mention d'avertissement (phrases P)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Aucun

3 RUBRIQUE 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

DualPart Bloom

Description	DualPart Bloom est un mélange de sels minéraux, formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes. La nature exacte des sels ainsi que leurs proportions sont un secret de fabrication. Toutefois, ils sont dérivés de : sulfate de magnésium, phosphate monopotassique, nitrate d'ammonium
Nom Chimique	Sulphate de magnésium
Concentration	10~20%
N° CAS	heptahydrate 10034-99-8
Nom Chimique	Nitrate d'ammonium
Concentration	1~5%
N° CAS	6484-52-2
Données supplémentaires pour l'identification des substances dangereuses	Non applicable

4 RUBRIQUE 4 – PREMIERS SECOURS

Aucun incident connu de dommages aux personnes qui ont utilisé ce produit. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux	Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant une quinzaine de minutes.
En cas de contact cutané	Rincer à l'eau claire. Si la peau est rouge ou gonflée, ou si une irritation persiste, consultez un médecin.
En cas d'ingestion /aspiration	Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou ayant des convulsions. Boire de l'eau pour diluer le produit.
En cas d'inhalation	Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation est peu probable. En cas d'exposition déplacer la personne à l'air frais et si besoin aider à la respiration. Consulter un médecin si des difficultés respiratoires apparaissent/ persistent.
Protection de ceux qui prodiguent les soins de premiers secours	En fonction du contexte des premiers soins, porter un équipement de protection adéquat y compris un masque ou un appareil respiratoire avec filtre. Toujours porter des gants de protection et un masque de réanimation en cas de respiration artificielle. Se laver soigneusement les mains après avoir prodigué les premiers soins. Si vos vêtements sont contaminés par une substance chimique au cours de l'administration des premiers soins, changer ces vêtements.
Autres données	Pour d'autres détails de l'administration des premiers soins, comprenant sans s'y limiter des effets plus graves pour la santé, le médecin peut consulter le centre d'informations toxicologiques, permanence téléphonique : voir section 1.4

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas de symptômes connus

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas de données disponibles

5 RUBRIQUE 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.

	Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours Moyens d'extinction inappropriés	Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie ou d'explosion soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les poussières, vapeurs ou fumées relâchées par la combustion de produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre les matériaux suivants : oxydes d'azote ammoniac L'eau d'incendie contaminée par ce produit doit être confinée et empêchée d'être rejetée dans un cours d'eau ou un égout.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
5.3	Conseils aux pompiers	Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. Faire attention aux coulées d'eau résultant de la lutte contre l'incendie. Ne pas évacuer le produit d'extinction du feu dans les canalisations ou les égouts.
	<u>Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie</u>	
	<u>Équipements de protection appropriée</u>	Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.
5.4	Autres informations	Non applicable
6	RUBRIQUE 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Assurer une bonne ventilation. Porter des gants et des lunettes de protection pour éviter les taches ou risque de projection.
6.1.1	Pour les non-secouristes	En cas de dispersion accidentelle d'une quantité importante, évacuer tout le personnel et ne permettre l'accès qu'à des opérateurs entraînés d'équipements de protection individuelle appropriés. (Voir section 8)
6.1.2	Pour les secouristes	Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés à la nature du danger. (Voir section 8)
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si cela se produit, en informer les autorités compétentes.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
6.3.1	Méthode de confinement	Couverture des égouts

6.3.2	Procédure de nettoyage	Rassembler par moyens mécanique le produit déversé et éliminer les restes par jets d'eau. Prévoir une ventilation suffisante de l'endroit où a lieu le renversement de matière. L'élimination de la matière contaminée doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.
6.4	Référence à d'autres rubriques	Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination. Équipement de protection individuelle : voir la section 8 Considérations relatives au retrait : voir la section 13.

7 RUBRIQUE 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	<p>Eviter la formation de particules en suspension et la dispersion du produit dans l'air.</p> <p>Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où les particules en suspension se développent.</p> <p>Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer.</p> <p>Tenir à l'écart des sources de chaleur et des autres sources d'incendie.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.</p> <p>Se laver les mains après chaque utilisation.</p> <p>Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate.</p>
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	<p>Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien aéré.</p> <p>Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur.</p> <p>Si possible entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.</p>
7.3	Utilisations finales particulières	<p>Pas d'utilisations finales particulières.</p> <p>Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés et labélisés. Fermer les contenants avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.</p>

8 RUBRIQUE 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	Paramètres de contrôle	<p>Non applicables</p> <p>Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.</p>
8.2	Contrôles de l'exposition	
8.2.1	Contrôle technique approprié	Aucun contrôle particulier
8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	<p>Utiliser des protections individuelles mises sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016.</p> <p>Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.</p>
a)	Protection des yeux et du visage	<p>Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection.</p> <p>Mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches.</p>
b)	Protection de la peau	<p>Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.</p>
c)	Protection respiratoire	<p>Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Appareil de protection respiratoire non nécessaire.</p>

Protection du corps

Porter des vêtements de protections appropriés.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devant être lavées.

8.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de données disponibles. Produit biodégradable.

9 RUBRIQUE 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a)	Etat physique	Tous les composés de DualPartBloom sont en solution aqueuse.
b)	Couleur	Marron clair
c)	Odeur	Aucune odeur
d)	Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
e)	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
f)	Inflammabilité	Non inflammable
g)	Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité 'LSI LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Sans objet
h)	Point d'éclair	Non déterminé
i)	Température d'auto-inflammation	Non déterminé
j)	Température de décomposition	Non déterminé
k)	pH	4.12
l)	Viscosité cinématique	Non déterminé
m)	Solubilité	Entièrement soluble
n)	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
o)	Pression de vapeur	Non déterminé
p)	Densité et/ou densité relative	1.18
q)	Densité de vapeur relative	Non déterminé
r)	Caractéristiques des particules	Non déterminé

9.2 Autres informations

9.2.1	Informations relatives aux classes de danger physique	Aucune
-------	---	--------

10 RUBRIQUE 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité	Stable. Pas de risques de réaction particuliers avec d'autres matériaux dans les conditions normales d'utilisation. DualPart Bloom est stable à la température ambiante dans les emballages fermés et dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
10.2	Stabilité chimique	Aucune polymérisation dangereuse ne peut être produite par aucun de ces composants.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.
10.4	Conditions à éviter	Pas de conditions particulières à éviter. DualPart Bloom contient des éléments qui sont de puissants oxydants qui peuvent réagir avec des bases fortes en dégageant de l'ammonium. Il peut aussi réagir avec de puissants réducteurs.
10.5	Matières incompatibles	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
10.6	Produits de décomposition dangereux	

11 RUBRIQUE 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a)	Toxicité aigue	La plupart des produits chimiques composants le DualPart Bloom sont toxiques par ingestion, l'inhalation ou le contact cutané
	Produit/ ingrédient	Nitrate d'ammonium
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	DLC 50 orale/ >2.950mg/kg/ Rat/ Non applicable
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	DL50 cutanée/>5.000 mg/kg/ Rat/ Non applicable

	Conclusion	Aucun effet important ou danger critique connu.
b)	Corosion cutanée / irritation cutanée	Irritation légère si exposition cutanée de 72h sans précautions
c)	Lésions oculaires graves/ irritation oculaire	Provoque une grave irritation oculaire.
d)	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Pas de données disponibles
e)	Mutagénicité sur les cellules germinales	Pas de données disponibles
f)	Cancérogénicité	Pas de données disponibles
g)	Toxicité pour la reproduction	Pas de données disponibles
h)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Pas de données disponibles
i)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Pas de données disponibles
j)	Danger par aspiration	Pas de données disponibles
11.1.5	Informations sur les voies d'exposition probables	
	Ingestion	Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.
	Inhalation	Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.
	Exposition de la peau	Irritation légère possible – laver avec de l'eau.
	Exposition des yeux	Irritation possible – laver avec de l'eau.
11.1.6	Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Pas de symptômes connus
11.1.7	Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Pas d'effets connus sur la santé
11.1.8	Effets interactifs	Données non connues
11.1.9	Absence de données spécifiques	Pas de données disponibles
11.1.10	Mélanges	Pas de données disponibles
11.1.11	Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Mélange ne contenant pas de substances soumises à enregistrement. Pas d'effets nocifs ou symptômes connus résultant de l'exposition au mélange ou aux substances qui le composent.
11.2	Informations sur les autres dangers	
11.2.1	Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas de données disponibles
12	RUBRIQUE 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	
12.1	Toxicité	Pas de risques connus
	Produit/ ingrédient	Nitrate d'ammonium
	Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	CSEO chronique 6 à 12 mg/L - Eau douce / crustacés Cladocera / 21 jours
12.2	Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.4	Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.7	Autres effets nefastes	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
13	RUBRIQUE 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ne pas déverser dans mes égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets : la gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Elimination du produit/ de l'emballage : il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale/ Nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Récupérer le produit autant que possible. Suivre la législation locale.

Code de liste des déchets

Non déterminé

14 RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	Transport non- dangereux
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Transport non- dangereux
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	ADR	Transport non- dangereux
	IMDG	Transport non- dangereux
	OACI/IATA	Transport non- dangereux
14.4	Groupe d'emballage	Transport non- dangereux
14.5	Dangers pour l'environnement	Transport non- dangereux
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Transport non- dangereux
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable

15 RUBRIQUE 15 – INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	Reglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'envi	
	Reg. 1272/2008/CE	Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérigènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes.
	Reg. 830/2015/CE (REACH)	Non applicable
	Risques particuliers	Aucun à notre connaissance
15.2	Evaluation de la sécurité chimique	Evaluation non effectuée

16 RUBRIQUE 16 – AUTRES INFORMATIONS

16.1	Abreviations et acronymes	ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai. NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes) CLP: Règlement CE 1272/2008 DNEL: Niveau calculé sans effet IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses OMI: Organisation maritime internationale
------	----------------------------------	---

CL50: Concentration létale 50 %

DL50: Dose létale 50 %.

LEP: Niveau d'exposition professionnelle

PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH

PEC: Concentration prévisible dans l'environnement

PEL: Niveau d'exposition prévisible

PNEC: Concentration prévisible sans effets

REACH: Règlement CE 1907/2006

vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH

16.2 Références bibliographiques

Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)

Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)

Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)

Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement
(CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)

INRS - Fiche Toxicologique

Patty - Hygiène industrielle et toxicologie

Site web de l'Agence ECHA

16.3 Changements comparés à la version précédente

Date nouvelle version

27/02/2023

Date version précédente

03/01/2022

Version

5

Elements modifiés

Mise à jour Conformément au règlement (UE) 2020/878

16.4 Note

Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société Terra Aquatica sur la base de ses connaissances actuelles (fiche de données de sécurité des matières actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques). Les informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Elles sont données de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé.

Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques.

Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés. Il est de la responsabilité des utilisateurs d'observer les réglementations en vigueur.

Sicherheitsdatenblatt

VERORDNUNG (EU) 2020/878 DER KOMMISSION vom 18. Juni 2020

Datum der Erstellung :
Datum der Überarbeitung :
Fassung n°

01/01/08
28/02/23
5



1 ABSCHNITT 1 Bezeichnung des Stoffs beziehungsweise des Gemischs und des Unternehmens

1.1 Produktidentifikator

A. Handelsname **DUALPART GROW HARD WATER**

1.2 Relevante identifizierte Verwendungen des Stoffs oder Gemischs und Verwendungen, von denen abgeraten wird

Empfohlene Anwendungen DualPart Grow Hard Water ist eine Mischung von Mineralsalzen, die in einem Verhältnis formuliert und gemischt sind, das eine optimale Ernährung der Pflanzen gewährleistet.

Nicht empfohlene Verwendungen Jede Verwendung, die nicht in diesem Abschnitt oder in Abschnitt 7.3 angegeben ist.

1.3 Einzelheiten zum Lieferanten, der das Sicherheitsdatenblatt bereitstellt

Name des Unternehmens Terra Aquatica
Anschrift 4 Boulevard du Biopole, 32500 Fleurance
Rufnummer +33 (0)5 62 06 08 30
E-Mail-Anschrift info@terraaquatica.com

1.4 Notrufnummer

Medizinische / Rettungsdienste **112**
Feuerwehr und Rettungsdienst **112**
Polizei **110**
EU-Notrufnummer **112**
ORFILA Toxikologisches Informationszentrum (INRS) **(+) 33 01 45 41 59 59**
Toxikologisches Informationszentrum Südwesten **(+)33 05 61 77 74 47**

2 ABSCHNITT 2 Mögliche Gefahren

2.1 Einstufung des Stoffs oder Gemischs

Verordnung 1272/2008/CLP
Zusätzliche Informationen
Gefahren für den Menschen Keine
Umweltrisiken Keine
Physikalisch-chemische Gefährdungen Keine
Andere Gefährdungen Keine

2.2 Kennzeichnungselemente

In Übereinstimmung mit der Verordnung 1272/2008/CLP und ihren Anpassungen

Piktogramm "Gefahr"



Gefährliches Wort
Erklärung zur Gefährdung

GEFAHR

H272 Kann Brand verstärken; Oxidationsmittel.
H318 Verursacht schwere Augenschäden.

Warnhinweis

P210 Von Hitze, heißen Oberflächen, Funken, offenen Flammen und anderen Zündquellen fernhalten. Nicht rauchen.

P220 Von Kleidung und anderen brennbaren Materialien fernhalten.

P301 BEI VERSCHLUCKEN:

P312 Bei Unwohlsein GIFTINFORMATIONSZENTRUM/Arzt/... anrufen.

P102 Darf nicht in die Hände von Kindern gelangen.

Keine

2.3 Sonstige Gefahren

3 ABSCHNITT 3 Zusammensetzung/Angaben zu Bestandteilen

3.1 Stoffe

Nicht anwendbar

3.2 Gemische

DualPart Grow Hard Water

Beschreibung

DualPart Grow Hard Water ist eine Mischung von Mineralsalzen, die in einem Verhältnis formuliert und gemischt wurden, das eine optimale Ernährung der Pflanzen gewährleistet. Die genaue Art der Salze und ihre Anteile sind ein Herstellungsgeheimnis. Sie werden jedoch aus :

Kaliumnitrat, Magnesiumchlorid, Ammoniumnitrat,

Kaliumcarbonat

Chemischer Name

Kaliumnitrat

Konzentration

$\geq 10 \leq 20\%$

CAS-NR.

7757-79-1

Chemischer Name

Ammoniumnitrat

Konzentration

$\geq 2 \leq 5\%$

CAS-NR.

6484-52-2

Chemischer Name

Kalziumnitrat

Konzentration

$\geq 2 \leq 5\%$

CAS-NR.

15245-12-2

Andere Daten zur Identifizierung von Gefahrstoffen Nicht anwendbar

4 ABSCHNITT 4 Erste-Hilfe-Maßnahmen

Es sind keine Fälle bekannt, in denen Personen, die dieses Produkt verwendet haben, zu Schaden gekommen sind. Im Zweifelsfall oder bei anhaltenden Symptomen ist jedoch ein Arzt aufzusuchen. Einer bewusstlosen Person nichts über den Mund verabreichen.

4.1 Beschreibung der Erste-Hilfe-Maßnahmen

Im Falle von Augenkontakt

Spülen Sie die Augen sofort mindestens 15 Minuten lang bei geöffneten Lidern mit reichlich fließendem Wasser aus. Prüfen, ob das Opfer Kontaktlinsen trägt, und wenn ja, diese entfernen. Sofort einen Arzt aufsuchen.

Im Falle von Hautkontakt

Mindestens 15 Minuten lang gründlich mit Wasser abspülen. Wenn die Haut gerötet oder geschwollen ist oder wenn die Reizung anhält, einen Arzt aufsuchen.

Bei Verschlucken/Absaugen

Geben Sie einer bewusstlosen oder krampfenden Person nichts über den Mund. Wenn eine Person dieses Produkt verschluckt hat und bei Bewusstsein ist, geben Sie kleine Mengen Wasser zu trinken, um das Produkt zu verdünnen.

Im Falle der Inhalation

Unter normalen Verwendungsbedingungen ist das Einatmen unwahrscheinlich. Falls eingeatmet, an die frische Luft gehen und, falls erforderlich, die Atmung unterstützen. Bei Atembeschwerden so schnell wie möglich einen Arzt aufsuchen.

Schutz von Ersthelfern

Tragen Sie je nach den Umständen der Ersten Hilfe eine geeignete Schutzausrüstung, einschließlich einer Maske oder eines gefilterten Atemgeräts. Tragen Sie immer Schutzhandschuhe und eine Wiederbelebungsмаске, falls eine künstliche Beatmung erfolgt. Waschen Sie sich nach der ersten Hilfe gründlich die Hände. Wechseln Sie Ihre Kleidung, wenn sie bei der Ersten Hilfe mit einer chemischen Substanz verunreinigt wurde.

Andere Daten	Für weitere Einzelheiten der Erste-Hilfe-Maßnahmen, einschließlich, aber nicht beschränkt auf schwerwiegendere gesundheitliche Auswirkungen, kann der Arzt das Toxikologische Informationszentrum, Telefonbereitschaft, konsultieren: siehe Abschnitt 1.4.
4.2 Wichtigste akute und verzögert auftretende Symptome und Wirkungen	Keine bekannte Wirkung
4.3 Hinweise auf ärztliche Soforthilfe oder Spezialbehandlung	Keine Daten bekannt
5 ABSCHNITT 5 Maßnahmen zur Brandbekämpfung	
5.1 Löschmittel Geeignete Löschmittel für ein Feuer in der Umgebung Ungeeignete Löschmittel	Das Produkt ist nicht entflammbar. Geringe Brandgefahr aufgrund der Entflammbarkeitsmerkmale des Produkts unter normalen Lagerungs-, Handhabungs- und Verwendungsbedingungen. Verwenden Sie Trockenchemikalien, Kohlendioxid, Wassersprühstrahl (Nebel) oder Schaum. Im Falle eines Brandes nicht verwenden: Wasserstrahl Aufgrund seiner Entflammbarkeitsmerkmale stellt das Produkt unter normalen Lagerungs-, Handhabungs- und Verwendungsbedingungen keine besondere Brand- oder Explosionsgefahr dar. Bei einem Brand in der Umgebung entsteht häufig dichter schwarzer Rauch. Die Exposition gegenüber Produkten in der Zusammensetzung kann ein Gesundheitsrisiko darstellen. Staub, Dämpfe oder Rauch, die bei der Verbrennung von Produkten entstehen, nicht einatmen.
5.2 Besondere vom Stoff oder Gemisch ausgehende Gefahren	Zu den Zersetzungsprodukten können die folgenden Stoffe gehören: Stickstoffoxide Ammoniak Schwefeloxide Oxide des Phosphors Metalloxid/Metalloxide Dieses Produkt ist giftig für Wasserorganismen. Mit diesem Produkt verunreinigtes Löschwasser sollte eingedämmt und daran gehindert werden, in ein Gewässer oder in die Kanalisation zu gelangen.
5.3 Hinweise für die Brandbekämpfung Schutzmaßnahmen bei der Brandbekämpfung	Sperren Sie den Bereich schnell ab, indem Sie im Falle eines Brandes alle Personen aus dem Bereich in der Nähe des Vorfalls evakuieren. Keine Maßnahmen ergreifen, die mit einem persönlichen Risiko verbunden sind oder für die es keine angemessene Ausbildung gibt. Halten Sie Behälter vom Feuer fern, wenn dies ohne Risiko möglich ist. Verwenden Sie Wasser oder Spray, um die dem Feuer ausgesetzten Behälter zu kühlen.
Geeignete Schutzausrüstung	Das Produkt ist nicht brennbar. Im Falle eines Brandes in der Umgebung können geeignete Löschmittel und Schutzausrüstungen für die anderen vorhandenen Materialien verwendet werden (vollständige Schutzkleidung und persönliche Atemschutzausrüstung), gemäß EN469 für ein grundlegendes Schutzniveau gegen chemische Zwischenfälle. Verfügen Sie über ein Minimum an Notfalleinrichtungen oder Interventionselementen (Löschdecken, Medikamentenkasten usw.) gemäß der Richtlinie 89/654/EG.
5.4 Andere Daten	Nicht anwendbar

6 ABSCHNITT 6 Maßnahmen bei unbeabsichtigter Freisetzung

- 6.1 Personenbezogene Vorsichtsmaßnahmen, Schutzausrüstungen und in Notfällen anzuwendende Verfahren**
Für ausreichende Belüftung sorgen. Handschuhe und Schutzbrille tragen, um Flecken oder Spritzgefahr zu vermeiden.
- 6.1.1 Nicht für Notfälle geschultes Personal
Bei unbeabsichtigter Freisetzung großer Mengen alle Personen evakuieren und nur geschultem Personal mit geeigneter persönlicher Schutzausrüstung Zugang gewähren (siehe Abschnitt 8).
- 6.1.2 Einsatzkräfte
Die Arbeitnehmer werden mit einer persönlichen Schutzausrüstung ausgestattet, die den möglichen Gefahren entspricht. (Siehe Abschnitt 8)
Vermeiden Sie eine Kontamination der Kanalisation, des Oberflächenwassers und des Grundwassers. Falls dies doch geschieht, die zuständigen Behörden informieren.
- 6.2 Umweltschutzmaßnahmen**
- 6.3 Methoden und Material für Rückhaltung und Reinigung**
- 6.3.1 Einschließungsmethode
Abwasserkanalisation
- 6.3.2 Verfahren zur Reinigung
Nehmen Sie das verschüttete Produkt mechanisch auf und entfernen Sie eventuelle Rückstände mit einem Wasserstrahl. Für ausreichende Belüftung an der Stelle des Verschüttens sorgen. Die Entsorgung des kontaminierten Materials muss gemäß den Bestimmungen von Punkt 13 erfolgen.
- Das verschüttete Produkt nicht mit brennbaren oder unverträglichen Materialien in Kontakt bringen. Das Reinigungspersonal muss eine Ausrüstung zum Schutz von Haut und Augen tragen. Kleine Mengen des Produkts können mit inerten, nicht brennbaren Materialien wie Sand oder Erde gemischt werden. Diese Materialien müssen dann in geeignete Behälter gegeben werden. Nicht in die Gosse oder Kanalisation gelangen lassen. Reste nicht wegwerfen.
- Die Überreste in einem gekennzeichneten Behälter sammeln: Entsorgung siehe Punkt 13.
- 6.4 Verweis auf andere Abschnitte**
Persönliche Schutzausrüstung: siehe Abschnitt 8
Überlegungen zur Entnahme: siehe Abschnitt 13.
Kontaktinformationen für Notfälle: siehe Abschnitt 1.

7 ABSCHNITT 7 Handhabung und Lagerung

- 7.1 **Schutzmaßnahmen zur sicheren Handhabung**
Die Bildung von Schwebstoffen und die Dispersion des Produkts in der Luft sind zu vermeiden.
In Bereichen, in denen sich Schwebstoffe bilden, für ausreichende Belüftung sorgen.
Von Flammen und Funken fernhalten. Nicht rauchen. Von Hitze und anderen Feuerquellen fernhalten.
Im Arbeitsbereich nicht essen, trinken oder rauchen.
Nach jedem Gebrauch die Hände waschen.
- 7.2 **Bedingungen zur sicheren Lagerung unter Berücksichtigung von Unverträglichkeiten**
Für ausreichende örtliche Belüftung oder Absaugung sorgen.
An einem kühlen, trockenen Ort lagern. Behälter dicht verschlossen an einem trockenen, gut belüfteten Ort aufbewahren.
Behälter vor und nach jedem Gebrauch verschließen, um Feuchtigkeits- oder Wärmequellen zu vermeiden.
Wenn möglich in Bereichen mit wasserdichtem Belag.

7.3	Spezifische Endanwendungen	Keine besonderen Endverwendungen. Gute Praxis: In geschlossenen, mit einem Etikett versehenen Behältern aufbewahren. Behälter vor und nach jeder Verwendung verschließen, um Feuchtigkeits- oder Wärmequellen zu vermeiden. In Bereichen mit undurchlässigem Straßenbelag lagern.
------------	-----------------------------------	--

8 ABSCHNITT 8 Begrenzung und Überwachung der Exposition/Persönliche Schutzausrüstungen

8.1	Zu überwachende Parameter	Nicht anwendbar. Kein Expositionsgrenzwert bekannt. Befolgen Sie die guten Praktiken der Industriehygiene.
8.2	Begrenzung und Überwachung der Exposition	
8.2.1	Geeignete technische Steuerungseinrichtungen	Keine besondere Kontrolle
8.2.2	Individuelle Schutzmaßnahmen, zum Beispiel persönliche Schutzausrüstung	Verwenden Sie die in Verkehr gebrachten individuellen Schutzausrüstungen gemäß den Bestimmungen der Verordnung (EU) 2016/425 des Europäischen Parlaments und des Rates vom 9. März 2016. Die persönliche Schutzausrüstung muss dem Risiko angepasst sein, sauber gehalten und gemäß den Bestimmungen des Arbeitsgesetzes ordnungsgemäß gewartet werden.
a)	Augen-/Gesichtsschutz	Es ist notwendig, vor jeder Handhabung der Produkte eine Schutzbrille gemäß der Norm NF EN166 zu tragen, um Projektionsrisiken zu vermeiden.
b)	Hautschutz	Hände: Bei längerem oder wiederholtem Kontakt mit dem Produkt sind geeignete Schutzhandschuhe zu tragen, um Flecken zu vermeiden. Geeignete chemikalienbeständige Schutzhandschuhe gemäß NF EN374 verwenden.
c)	Atemschutz	Für ausreichende Belüftung sorgen, insbesondere in geschlossenen Räumen. Atemschutzgerät nicht erforderlich.
	Schutz des Körpers	Tragen Sie geeignete Schutzkleidung. Nach Kontakt mit dem Produkt sollten alle verschmutzten Körperteile gewaschen werden.
8.3	Begrenzung und Überwachung der Umweltexposition	Keine Daten verfügbar. Biologisch abbaubares Produkt.

9 ABSCHNITT 9 Physikalische und chemische Eigenschaften

9.1	Angaben zu den grundlegenden physikalischen und chemischen Eigenschaften	
a)	Aggregatzustand	Alle Verbindungen in DualPart Grow Hard Water liegen in wässriger Lösung vor.
b)	Farbe	Gelb Grün
c)	Geruch	Kein Geruch
d)	Schmelzpunkt/Gefrierpunkt	Nicht bestimmt
e)	Siedepunkt oder Siedebeginn und Siedebereich	Nicht bestimmt
f)	Entzündbarkeit	Nicht brennbar
g)	Untere und obere Explosionsgrenze	Nicht anwendbar
h)	Flammpunkt	Nicht bestimmt
i)	Zündtemperatur	Nicht bestimmt
j)	Zersetzungstemperatur	Nicht bestimmt
k)	pH-Wert	3.74
l)	Kinematische Viskosität	Nicht bestimmt
m)	Löslichkeit	Völlig löslich
n)	Verteilungskoeffizient n-Oktanol/Wasser (log-Wert)	Nicht bestimmt
o)	Dampfdruck	Nicht bestimmt
p)	Dichte und/oder relative Dichte	1.12
q)	Relative Dampfdichte	Nicht bestimmt

r) Partikeleigenschaften Nicht bestimmt

9.2 Sonstige Angaben

9.2.1 Angaben über physikalische Gefahrenklassen Keine

10 ABSCHNITT 10 Stabilität und Reaktivität

10.1 **Reaktivität** Beständig. Keine besondere Gefahr der Reaktion mit anderen Materialien unter normalen Verwendungsbedingungen.

10.2 **Chemische Stabilität** DualPart Grow Hard Water ist bei Raumtemperatur in geschlossenen Verpackungen und unter normalen Lagerungs- und Handhabungsbedingungen stabil.

10.3 **Möglichkeit gefährlicher Reaktionen** Keiner dieser Bestandteile kann eine gefährliche Polymerisation auslösen
Keine Gefahr von gefährlichen Reaktionen bei normaler Verwendung und Lagerung

10.4 **Zu vermeidende Bedingungen** Keine besonderen Bedingungen zu vermeiden.

10.5 **Unverträgliche Materialien** DualPart Grow Hard Water enthält Elemente, die starke Oxidationsmittel sind und mit starken Basen unter Bildung von Ammonium reagieren können. Es kann auch mit starken Reduktionsmitteln reagieren.

10.6 **Gefährliche Zersetzungsprodukte** Unter normalen Lagerungs- und Gebrauchsbedingungen sollten keine gefährlichen Zersetzungsprodukte auftreten.

11 ABSCHNITT 11 Toxikologische Angaben

11.1 Angaben zu den Gefahrenklassen im Sinne der Verordnung (EG) Nr. 1272/2008

a) Akute Toxizität Keine toxikologischen Wirkungen bekannt

Produkt/ Inhaltsstoff Kaliumnitrat
MHD 50 oral / > 2000 mg/kg-5000 mg/kg / Ratte/ Nicht anwendbar

Ergebnis/ Dosis/ Spezies/ Exposition MHD 50 dermal/ > 5000 mg/kg/ Ratte/ Nicht anwendbar

Produkt/ Inhaltsstoff Ammoniumnitrat
MHD 50 oral/ >2950mg/kg/ Ratte/ Nicht anwendbar

Ergebnis/ Dosis/ Spezies/ Exposition DLC 50 Haut / > 5000mg/kg/ Ratte/ Nicht anwendbar

Produkt/ Inhaltsstoff Kalziumnitrat
OECD 423

Ergebnis/ Dosis/ Spezies/ Exposition MHD 50 oral/ 500mg/kg/ Ratte/ Nicht anwendbar

MHD 50 dermal / 2000mg - 5000 mg/kg/ Ratte/ Nicht zutreffend

Schlussfolgerung Keine bedeutenden Auswirkungen oder kritischen Gefahren bekannt.

b) Ätz-/Reizwirkung auf die Haut Keine Daten verfügbar

c) Schwere Augenschädigung/-reizung Keine Daten verfügbar

Produkt / Inhaltsstoff (Komponente) Salpetersäure, Ammonium- und Calciumsalz

Ergebnis/ Dosis/ Spezies/ Exposition OECD 405
Augen/ Schädigung / Kaninchen/ 24h-72h

d) Sensibilisierung der Atemwege/Haut Keine Daten verfügbar

e) Keimzellmutagenität Keine Daten verfügbar

f) Karzinogenität Keine Daten verfügbar

g) Reproduktionstoxizität Keine Daten verfügbar

h) Spezifische Zielorgan-Toxizität bei einmaliger Exposition Keine Daten verfügbar

i) Spezifische Zielorgan-Toxizität bei wiederholter Exposition Keine Daten verfügbar

j) Aspirationsgefahr Keine Daten verfügbar

11.1.5 Angaben zu wahrscheinlichen Expositionswegen

Verschlucken Unwahrscheinlicher Expositionsweg unter normalen Verwendungsbedingungen. Keine signifikanten Auswirkungen oder kritischen Gefahren bekannt. Kann Mund, Rachen und Magen reizen.

	Einatmen	Unwahrscheinlicher Expositionsweg unter normalen Verwendungsbedingungen. Keine signifikanten Auswirkungen oder kritischen Gefahren bekannt.
	Exposition der Haut	Leichte Reizung möglich. Mit Wasser abwaschen.
	Augenexposition	Verursacht schwere Augenschäden.
	Symptome im Zusammenhang mit den physikalischen, chemischen und toxikologischen Eigenschaften	Keine bekannte Wirkung
11.1.6	Verzögert und sofort auftretende Wirkungen sowie chronische Wirkungen nach kurzer oder lang anhaltender Exposition	Keine Wirkung bekannt
11.1.7	chronische Wirkungen nach kurzer oder lang anhaltender Exposition	Keine Wirkung bekannt
11.1.8	Wechselwirkungen	Keine Daten verfügbar
11.1.9	Fehlen spezifischer Daten	Keine Daten verfügbar
11.1.10	Gemische	Keine Daten verfügbar
11.1.11	Gemischbezogene gegenüber stoffbezogenen Angaben	Gemisch enthält keine registrierungspflichtigen Stoffe. Keine bekannten schädlichen Wirkungen oder Symptome infolge der Exposition gegenüber dem Gemisch oder seinen Bestandteilen.
11.2	Angaben über sonstige Gefahren	
11.2.1	Endokrinschädliche Eigenschaften	Keine Daten verfügbar
12.	ABSCHNITT 12 Umweltbezogene Angaben	
12.1	Toxizität	Keine Risiken bekannt.
	Produkt/ Inhaltsstoff	Kaliumnitrat
	Ergebnis/ Dosis/ Spezies/ Exposition	Akute LC50 1378 mg/L Süßwasser OECD 203 / Daphnien / 48h Akute EC50 490 mg/L Süßwasser / Algen / 240h Akute EC50 > 1700 mg/l Süßwasser / Algen / 240h
	Produkt/ Inhaltsstoff	Ammoniumnitrat
	Ergebnis/ Dosis/ Spezies/ Exposition	Chronischer NOEC 6 bis 12 mg/L - Süßwasser / Cladocera-Krebstiere / 21 Tage
	Produkt/ Inhaltsstoff	Kalziumnitrat
	Methode /Ergebnis / Spezies / Exposition	Akut LC50 Süßwasser/ 447 mg/l / Fisch/ 48 OECD 202 Akut CE50 Süßwasser/ > 100mg/l/ Daphnie / 48h OECD 201 Akut LC50 Süßwasser/ >100 mg/l / Algen / 72h
12.2	Persistenz und Abbaubarkeit	Nach unserem besten Wissen sind bisher keine Daten verfügbar.
12.3	Bioakkumulationspotenzial	Nach unserem besten Wissen sind bisher keine Daten verfügbar.
12.4	Mobilität im Boden	Nach unserem besten Wissen sind bisher keine Daten verfügbar.
12.5	Ergebnisse der PBT- und vPvB-Beurteilung	Nach unserem besten Wissen sind bisher keine Daten verfügbar.
12.6	Endokrinschädliche Eigenschaften	Nach unserem besten Wissen sind bisher keine Daten verfügbar.
12.7	Andere schädliche Wirkungen	Nach unserem besten Wissen sind bisher keine Daten verfügbar.
13	ABSCHNITT 13 Hinweise zur Entsorgung	
13.1	Verfahren der Abfallbehandlung	Nicht in die Kanalisation oder in Gewässer einleiten. Abfall: Die Abfallbewirtschaftung erfolgt ohne Gefährdung der menschlichen Gesundheit und ohne Schädigung der Umwelt, auch ohne Gefährdung von Wasser, Luft, Boden, Fauna und Flora. Recyceln oder entsorgen Sie die Abfälle in Übereinstimmung mit den geltenden Rechtsvorschriften, vorzugsweise durch einen zugelassenen Sammler oder ein zugelassenes Unternehmen.

Entsorgung des Produkts/der Verpackung: Es ist verboten, das Produkt in die Kanalisation oder in Gewässer einzuleiten. Reste und leere Behälter müssen in Übereinstimmung mit den geltenden lokalen/nationalen Rechtsvorschriften behandelt und entsorgt werden

Befolgen Sie die Bestimmungen der Richtlinie 2008/98/EG über die Abfallbewirtschaftung.

Verwerten Sie das Produkt so weit wie möglich. Befolgen Sie die örtliche Gesetzgebung.

Nicht bestimmt

Abfallverzeichnis Code

14 ABSCHNITT 14 Angaben zum Transport

14.1 UN-Nummer oder ID-Nummer Ungefährlicher Transport

14.2 Ordnungsgemäße UN-Versandbezeichnung Ungefährlicher Transport

14.3 Transportgefahrenklassen

ADR

Ungefährlicher Transport

IMDG

Ungefährlicher Transport

OACI/IATA

Ungefährlicher Transport

14.4 Verpackungsgruppe

Ungefährlicher Transport

14.5 Umweltgefahren

Ungefährlicher Transport

14.6 Besondere Vorsichtsmaßnahmen für den

Verwender

Ungefährlicher Transport

14.7 Massengutbeförderung auf dem Seeweg gemäß

IMO-Instrumenten

Nicht anwendbar

15 ABSCHNITT 15 Rechtsvorschriften

15.1 Vorschriften zu Sicherheit, Gesundheits- und Umweltschutz/spezifische Rechtsvorschriften für den Stoff oder das Gemisch

Verordnung 1272/2008/EG

Das Produkt enthält keine Stoffe, die als krebserregend eingestuft werden können. 1 oder 2 gemäß der Verordnung 1272/2008/EG und nachfolgenden Aktualisierungen.

Verordnung 830/2015/EG (REACH)

Nicht zutreffend

Besondere Risiken

Unseres Wissens nach keine.

15.2 Stoffsicherheitsbeurteilung

Bewertung nicht durchgeführt

16 ABSCHNITT 16 Sonstige Angaben

16.1 Abkürzungen und Kürzel

ADR: Europäisches Übereinkommen über die Beförderung gefährlicher Güter auf der Straße

CAS-NUMMER: Chemical Abstract Service Number (Nummer des chemischen Abstraktionsdienstes)

EC50: Konzentration, die bei 50 % der Testpopulation Wirkung zeigt.

EG-NUMMER: Identifikationsnummer in ESIS (Europäisches Altstoffarchiv).

CLP: Verordnung (EG) Nr. 1272/2008

DNEL: Berechneter Wert ohne Wirkung

IATA DGR: Vorschriften für die Beförderung gefährlicher Güter der Internationalen Lufttransport-Vereinigung.

IMDG: International Maritime Code for the Transport of Dangerous Goods (Internationaler Code für die Beförderung gefährlicher Güter).

IMO: International Maritime Organization (Internationale Seeschiffahrtsorganisation).

LC50: Letale Konzentration 50 %.

LD50: Letale Dosis 50 %.

PEL: Occupational Exposure Level (berufsbedingte Exposition).

PBT: Persistent, bioakkumulierend und toxisch gemäß REACH.

PEC: Predicted Environmental Concentration (Voraussichtliche Konzentration in der Umwelt).

16.2 Bibliographische Referenzen

PEL: Vorhergesagte Expositionshöhe
PNEC: Voraussichtliche Konzentration ohne Auswirkungen
REACH: Verordnung EG 1907/2006
vPvB: Sehr persistent und bioakkumulierbar gemäß der REACH-Norm.
Verordnung (EG) 1907/2006 des Europäischen Parlaments (REACH)
Verordnung (EG) 1272/2008 des Europäischen Parlaments (CLP)
Verordnung (EG) 790/2009 des Europäischen Parlaments (I Atp. CLP)
Verordnung (EG) 453/2010 des Europäischen Parlaments
Verordnung (EG) 286/2011 des Europäischen Parlaments (II Atp. CLP).
INRS - Toxikologisches Datenblatt
Patty - Industriehygiene und Toxikologie
Website der Agentur ECHA

16.3 Änderungen gegenüber der Vorgängerversion

Datum neue Version	28/02/2023
Datum vorherige Version	03/01/2022
Version	5
Geänderte Elemente	Aktualisierung Gemäß der Verordnung (EU) 2020/878.

16.4 Hinweis

Dieses Sicherheitsdatenblatt entspricht den Anforderungen, die in der Verordnung (EU) 2020/878 der Kommission vom 18. Juni 2020 festgelegt sind. Es entbindet den Nutzer nicht von der Pflicht, alle Dokumente, die seine Tätigkeit regeln, zu kennen und anzuwenden. Der Nutzer trifft auf eigene Verantwortung die Vorsichtsmaßnahmen, die mit der spezifischen Verwendung des Produkts verbunden sind. Alle genannten rechtlichen Anforderungen sollen dem Empfänger lediglich dabei helfen, seine Verantwortung zu übernehmen. Diese Aufzählung sollte nicht als erschöpfend betrachtet werden. Dieses Datenblatt ergänzt die Gebrauchsanweisung, ersetzt sie aber nicht. Dieses Sicherheitsdatenblatt wurde von der Firma Terra Aquatica auf der Grundlage ihres derzeitigen Wissensstandes (vom Hersteller erstellte Sicherheitsdatenblätter der Wirkstoffe und andere bibliographische Daten) erstellt. Die enthaltenen Informationen basieren auf unseren Kenntnissen über das Produkt zum angegebenen Zeitpunkt. Sie werden in gutem Glauben gegeben. Der Nutzer wird auf mögliche Risiken aufmerksam gemacht, die entstehen können, wenn ein Produkt für andere Zwecke als die, für die es geschaffen wurde, verwendet wird.

Die Informationen beschreiben die Sicherheitsaspekte des Produkts. Sie sind nicht dazu gedacht, bestimmte Eigenschaften zu garantieren.

Der Empfänger muss sicherstellen, dass er nicht für etwas verantwortlich ist, das sich aus anderen als den genannten Texten ergibt. Es liegt in der Verantwortung der Nutzer, die geltenden Vorschriften zu beachten.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020

Date de rédaction: 01/01/08
Date de Révision: 28/02/23
Version No. 5



1 RUBRIQUE 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

A. Nom commercial **DUALPART GROW SOFT WATER**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation conseillées

DualPart Grow Soft Water est un mélange de sels minéraux formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes.

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale

Terra Aquatica

Adresse

4 Boulevard du Biopole, 32500 Fleurance

N° de téléphone

+33 (0)5 62 06 08 30

Adresse E-mail

info@terraaquatica.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Services médicaux / secours

15

Pompiers et secours

18

Police

17

Ligne d'appel d'urgence de l' UE

112

Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS) **01 45 41 59 59**

Centre d'information toxicologique Sud Ouest **05 61 77 74 47**

2 RUBRIQUE 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Reg. 1272/2008/CLP

Informations additionnelles

Dangers pour l'homme

Aucun

Risques environnementaux

Aucun

Dangers physico-chimiques

Aucun

Autres dangers

Aucun

2.2 Éléments d'étiquetage

Conformément au Reg. 1272/2008/CLP et ses adaptations

Pictogramme de danger



Mot de danger

DANGER

Mention de danger (phrases H)

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Mention d'avertissement (phrases P)

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
 P301 EN CAS D'INGESTION:
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 Aucun

2.3 Autres dangers

3 RUBRIQUE 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

DualPart Grow Soft Water

Description

DualPart Grow Soft Water est un mélange de sels minéraux, formulés et mélangés dans des proportions qui assurent une nutrition optimale pour les plantes. La nature exacte des sels ainsi que leurs proportions sont un secret de fabrication. Toutefois, ils sont dérivés de :

Nom Chimique

Nitrate de potassium, nitrate d'ammonium, nitrate de calcium, urée, chlorure de potassium

Concentration

Nitrate de potassium

N° CAS

>=10<=20%

Nom Chimique

7757-79-1

Concentration

Nitrate de calcium

N° CAS

>=10<=20%

Nom Chimique

15245-12-2

Concentration

Nitrate d'ammonium

N° CAS

>=2<=5%

Données supplémentaires pour l'identification des substances dangereuses

6484-52-2

Non applicable

4 RUBRIQUE 4 – PREMIERS SECOURS

Aucun incident connu de dommages aux personnes qui ont utilisé ce produit. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin immédiatement.

En cas de contact cutané

Rincer à l'eau claire. Si la peau est rouge ou gonflée, ou si une irritation persiste, consultez un médecin.

En cas d'ingestion /aspiration

Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou ayant des convulsions. Boire de l'eau pour diluer le produit.

En cas d'inhalation

Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation est peu probable. En cas d'exposition déplacer la personne à l'air frais et si besoin aider à la respiration. Consulter un médecin si des difficultés respiratoires apparaissent/ persistent.

Protection de ceux qui prodiguent les soins de premiers secours

En fonction du contexte des premiers soins, porter un équipement de protection adéquat y compris un masque ou un appareil respiratoire avec filtre. Toujours porter des gants de protection et un masque de réanimation en cas de respiration artificielle. Se laver soigneusement les mains après avoir prodigué les premiers soins. Si vos vêtements sont contaminés par une substance chimique au cours de l'administration des premiers soins, changer ces vêtements.

Autres données	Pour d'autres détails de l'administration des premiers soins, comprenant sans s'y limiter des effets plus graves pour la santé, le médecin peut consulter le centre d'informations toxicologiques, permanence téléphonique : voir section 1.4
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas de symptômes connus
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas de données disponibles
5 RUBRIQUE 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1 Moyens d'extinction	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.
Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours	Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie ou d'explosion soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.
	Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les poussières, vapeurs ou fumées relâchées par la combustion de produits.
	Les produits de décomposition peuvent comprendre les matériaux suivants : oxydes d'azote ammoniaque oxydes de soufre oxydes de phosphore oxyde métallique / oxydes métalliques
	Ce produit est toxique pour la vie aquatique. L'eau d'incendie contaminée par ce produit doit être confinée et empêchée d'être rejetée dans un cours d'eau ou un égout.
5.3 Conseils aux pompiers	Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. Faire attention aux coulées d'eau résultant de la lutte contre l'incendie. Ne pas évacuer le produit d'extinction du feu dans les canalisations ou les égouts.
Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie	Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.
Equipements de protection appropriée	Non applicable
5.4 Autres informations	Non applicable

6 RUBRIQUE 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une bonne ventilation.

Porter des gants et des lunettes de protection pour éviter les taches ou risque de projection.

6.1.1 Pour les non-secouristes

En cas de dispersion accidentelle d'une quantité importante, évacuer tout le personnel et ne permettre l'accès qu'à des opérateurs entraînés d'équipements de protection individuelle appropriés. (Voir section 8)

6.1.2 Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés à la nature du danger. (Voir section 8)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Si cela se produit, en informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Méthode de confinement

Couverture des égouts

6.3.2 Procédure de nettoyage

Rassembler par moyens mécanique le produit déversé et éliminer les restes par jets d'eau. Prévoir une ventilation suffisante de l'endroit où a lieu le renversement de matière. L'élimination de la matière contaminée doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.

Autres Informations

Ne pas mettre en contact le produit renversé avec des matériaux combustibles ou incompatibles. Le personnel chargé du nettoyage doit porter un équipement pour protéger la peau et les yeux ainsi que pour se protéger des vapeurs. On peut éponger de petites quantités de produit avec des matériaux inertes, non combustible, tel que du sable ou de la terre. Ces matériaux doivent ensuite être placés dans des contenants appropriés. Ne pas jeter dans les caniveaux ou les égouts. Ne jeter aucun résidu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination.

Équipement de protection individuelle : voir la section 8

Considérations relatives au retrait : voir la section 13.

7 RUBRIQUE 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de particules en suspension et la dispersion du produit dans l'air.

Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où les particules en suspension se développent.

Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des sources de chaleur et des autres sources d'incendie.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur.

Si possible entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.

7.3	Utilisations finales particulières	<p>Pas d'utilisations finales particulières.</p> <p>Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés et labélisés. Fermer les contenants avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.</p>
------------	---	---

8 RUBRIQUE 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	Paramètres de contrôle	<p>Non applicables- Aucune valeur de limite d'exposition connue.</p> <p>Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.</p>
8.2	Contrôles de l'exposition	
8.2.1	Contrôle technique approprié	Aucun contrôle particulier
8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	<p>Utiliser des protections individuelles mises sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016.</p> <p>Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.</p>
a)	Protection des yeux et du visage	<p>Il est nécessaire de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection.</p> <p>Mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches.</p>
b)	Protection de la peau	<p>Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.</p>
c)	Protection respiratoire	<p>Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Appareil de protection respiratoire non nécessaire.</p>
	Protection du corps	<p>Porter des vêtements de protections appropriés.</p> <p>Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devant être lavées.</p>
8.3	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Pas de données disponibles. Produit biodégradable.

9 RUBRIQUE 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
a)	Etat physique	Tous les composés de DualPart Grow Soft Water sont en solution aqueuse.
b)	Couleur	Jaune vert
c)	Odeur	Aucune odeur
d)	Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
e)	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
f)	Inflammabilité	Non inflammable
	Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité 'LSI	
g)	LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Sans objet
h)	Point d'éclair	Non déterminé
i)	Température d'auto-inflammation	Non déterminé
j)	Température de décomposition	Non déterminé
k)	pH	3,18
l)	Viscosité cinématique	Non déterminé
m)	Solubilité	Entièrement soluble
n)	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
o)	Pression de vapeur	Non déterminé
p)	Densité et/ou densité relative	1,17
q)	Densité de vapeur relative	Non déterminé

r) Caractéristiques des particules Non déterminé

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations relatives aux classes de danger physique Aucune

10 RUBRIQUE 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité Stable. Pas de risques de réaction particuliers avec d'autres matériaux dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique DualPart Grow Soft Water est stable à la température ambiante dans les emballages fermés et dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

Aucune polymérisation dangereuse ne peut être produite par aucun de ces composants.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

10.4 Conditions à éviter Pas de conditions particulières à éviter.

10.5 Matières incompatibles DualPart Grow Soft Water contient des éléments qui sont de puissants oxydants qui peuvent réagir avec des bases fortes en dégageant de l'ammonium. Il peut aussi réagir avec de puissants réducteurs.

10.6 Produits de décomposition dangereux Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11 RUBRIQUE 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a) Toxicité aiguë
Produit/ ingrédient Pas d'effets connus du mélange
Nitrate de potassium
DLC 50 orale / > 2000 mg/kg-5000 mg/kg / Rat/ Non applicable

Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition

Produit/ ingrédient

DLC 50 cutanée/ > 5000 mg/kg/ Rat/ Non applicable
Nitrate de calcium

Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition

Produit/ ingrédient

OECD 423

DLC 50 orale/ 500mg/kg/ Rat/ Non applicable

DLC 50 cutanée / 2000mg - 5000 mg/kg/ Rat/ Non applicable

Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition

Nitrate d'ammonium

DLC 50 orale/ >2950mg/kg/ Rat/ Non applicable

DLC 50 voie cutanée / > 5000mg/kg/ Rat/ Non applicable

Conclusion

Aucun effet important ou danger critique connu.

b) Corrosion cutanée / irritation cutanée

Pas de données disponibles

c) Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Pas de données disponibles

Produit/ ingrédient (composant)

Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium

Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition

OCDE 405

Yeux/ dommages / Lapin/ 24h-72h

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas de données disponibles

e) Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas de données disponibles

f) Cancérogénicité

Pas de données disponibles

g) Toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Pas de données disponibles

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Pas de données disponibles

j) Danger par aspiration

Pas de données disponibles

11.1.5 Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion

Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu. Peut être irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Inhalation	Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.
Exposition de la peau Exposition des yeux	Irritation légère possible – laver avec de l'eau. Provoque de graves lésions des yeux.
11.1.6 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Pas de symptômes connus
11.1.7 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Pas d'effets connus sur la santé
11.1.8 Effets interactifs	Données non connues
11.1.9 Absence de données spécifiques	Pas de données disponibles
11.1.10 Mélanges	Pas de données disponibles
11.1.11 Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Mélange ne contenant pas de substances soumises à enregistrement. Pas d'effets nocifs ou symptômes connus résultant de l'exposition au mélange ou aux substances qui le composent.
11.2 Informations sur les autres dangers	
11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas de données disponibles

12 RUBRIQUE 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Pas de risques connus
Produit/ ingrédient	Nitrate de potassium
Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	Aiguë CL50 1378 mg/L eau douce OECD 203 / Daphnie / 48h Aiguë CE50 490 mg/L eau douce / Algues / 240h Aiguë CE50 > 1700 mg/l eau douce / Algues / 240h
Produit/ ingrédient	Nitrate d'ammonium
Résultat/ Dose/ Espèce/ Exposition	CSEO chronique 6 à 12 mg/L - Eau douce / crustacés Cladocera / 21 jours
Produit/ ingrédient	Nitrate de calcium
Méthode /Résultat / Espèces / Exposition	Aigüe CL50 eau douce/ 447 mg/l / poisson/ 48 OECD 202 Aigüe CE50 eau douce/ > 100mg/l/ Daphnie / 48h OECD 201 Aigüe CL50 eau douce/ >100 mg/l / Algues / 72h
12.2 Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.4 Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances
12.7 Autres effets nefastes	Aucune donnée disponible à ce jour en l'état actuel de nos connaissances

13 RUBRIQUE 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Ne pas déverser dans mes égouts ni dans les cours d'eau. Déchet : La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
--	--

Elimination du produit/ de l'emballage : Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale/ Nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

Récupérer le produit autant que possible. Suivre la législation locale.

Code de liste des déchets

Non déterminé

14 RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	Transport non- dangereux
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Transport non- dangereux
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	ADR	Transport non- dangereux
	IMDG	Transport non- dangereux
	OACI/IATA	Transport non- dangereux
14.4	Groupe d'emballage	Transport non- dangereux
14.5	Dangers pour l'environnement	Transport non- dangereux
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Transport non- dangereux
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable

15 RUBRIQUE 15 – INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	Reglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
	Reg. 1272/2008/CE	Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérigènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes.
	Reg. 830/2015/CE (REACH)	Non applicable
	Risques particuliers	Aucun à notre connaissance
15.2	Evaluation de la sécurité chimique	Evaluation non effectuée

16 RUBRIQUE 16 – AUTRES INFORMATIONS

16.1	Abreviations et acronymes	ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai. NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes) CLP: Règlement CE 1272/2008 DNEL: Niveau calculé sans effet IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses OMI: Organisation maritime internationale CL50: Concentration létale 50 % DL50: Dose létale 50 %. LEP: Niveau d'exposition professionnelle PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH PEC: Concentration prévisible dans l'environnement
-------------	----------------------------------	--

PEL: Niveau d'exposition prévisible
PNEC: Concentration prévisible sans effets
REACH: Règlement CE 1907/2006

vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH

16.2 Références bibliographiques

Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)

Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)

Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)

Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement
(CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)

INRS - Fiche Toxicologique
Patty - Hygiène industrielle et toxicologie
Site web de l'Agence ECHA

16.3 Changements comparés à la version précédente

Date nouvelle version	28/02/2023
Date version précédente	03/01/2022
Version	5
Elements modifiés	Mise à jour Conformément au règlement (UE) 2020/878

16.4 Note

Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société Terra Aquatica sur la base de ses connaissances actuelles (fiche de données de sécurité des matières actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques). Les informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Elles sont données de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé.

Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques.

Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés. Il est de la responsabilité des utilisateurs d'observer les réglementations en vigueur.